



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA LOMAGNE

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 23 MARS 2021

Etaient présents :

Patrice SUAREZ, Antoine COURNOT, Nadine LABORIE, Sébastien LANNES, Odile BORDES, Guillaume POLO, Elodie GIORDANO, Alain MAGNAUT, Philippe STARCK, Denise GOULARD, Patrice CASSE, Benjamin VERGNES, Florence CHEBASSIER, Martine CAMBIER, Maryse GOURGUES, Christian MANABERA, Pierre SCUDELLARO, René CARPENTIER, Kathy VIGNAUX-SCHWEITZER, Daniel GOBATTO, Dominique GONELLA, Jessica DARROUX, Carole BELLIER, Alexandra LEROY, Lionel POUTEAU, Murielle FAURE, Serge PIVETTA, Michel L'HER, Thierry BROCQUA.

Etaient absents ou excusés :

Sébastien BIASOLO, Jean-Jacques SANGALLI, Alain FREZOULS, Véronique DE STEFANI, Sabah MERZAK, Brigitte LAURENTIE-ROUX, Pierrette LESCURE, Cornelis MIJNSBERGEN, Marie SEUBE, Jean-Charles GUIRAUT, Marie-Sophie DUBOIS-MASSÉS, Karine MONGE, Max ROUMAT, Christophe TERNIER, Alain POMARES, Nicole ARDOUIN, Jean-Claude MARTINELLI, Valérie MAUREL, Pétra FORZY, Karine JACKSON, Pierre PELLEFIGUE, Danièle GUILBERT, David COLLEONI, Marie-Laure PEYRABELLE, Thierry MANISSOL, Philippe BATTISTON, Francis BARELLA, Philippe BLANCQUART, Alexandre RINSANT, Yannick DELEMASURE, Roland MARAGNON.

Le quorum étant atteint (ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020), le Président ouvre la séance, et rappelle l'ordre du jour.

René CARPENTIER est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du Compte rendu de la séance du 2 février 2021

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 2 février 2020. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance précédente.

Compte Administratif et Compte de Gestion 2020

Lecture est faite de ce compte, qui fait apparaître les résultats suivants :

Investissement :

Dépenses réalisées : 366 304.76 €
Restes à réaliser : 20 000.00 €

Recettes réalisées : 205 206.97 €
Résultats antérieurs : 427 375.73 €

Fonctionnement :

Dépenses réalisées : 2 247 773.64 €
Recettes réalisées : 2 268 275.82 €
Résultats antérieurs : 380 305.64 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 :

Investissement : 266 277.64 €
Fonctionnement : 400 807.82 €
Résultat global : 667 085.46 €

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion.

Le Président soumet au vote, le compte de gestion qui est approuvé à l'unanimité.

Patrice SUAREZ s'étant absenté, le Vice-Président, Sébastien LANNES soumet au vote le Compte Administratif 2020. Après en avoir délibéré, les membres présents, approuvent, à l'unanimité, le Compte Administratif 2020.

Affectation des résultats 2020

Le Compte Administratif présente :

- Un déficit d'investissement de 161 098.09 €,
- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 20 000 €,
- Un excédent d'investissement reporté de 427 375.73 €,
- Un excédent de fonctionnement de 20 502.18 €,
- Un excédent de fonctionnement reporté de de 380 305.64 €.

Le Président propose donc de reporter au budget primitif 2021 les résultats de la façon suivante :

- L'excédent d'investissement d'un montant de 266 277.64 € au compte 001 du budget primitif 2021 en recettes d'investissement ;
- L'excédent de fonctionnement d'un montant de 400 807.82 € au compte 002 du budget primitif 2021 en recettes de fonctionnement.

Cette proposition est soumise au vote et approuvée, à l'unanimité, par les membres présents.

Patrice SUAREZ souligne que ces résultats montrent qu'il était nécessaire, comme cela a été approuvé lors du débat d'orientations budgétaires, d'augmenter le taux de la TEOM inchangé depuis plusieurs années, en le portant à 12.40 %.

Budget Primitif 2021

Nadine de GRENIER présente le budget 2021 proposé qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à hauteur de **578 377.91 €** et en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de **2 799 811.82 €**.

Après en avoir délibéré, les membres présents, approuvent, à l'unanimité, le budget primitif 2021 présenté.

Maintien du Régime Indemnitaire en cas d'arrêt maladie lié au coronavirus COVID 19 et d'autorisation spéciale d'absence dans le cadre de l'épidémie de coronavirus COVID 19

Le Président rappelle aux membres présents que le Ministère de la Cohésion des territoires et des collectivités locales a émis des recommandations concernant le régime indemnitaire afin de le maintenir pour les agents en arrêt de travail en lien avec la COVID-19 et ceux placés en autorisation spéciale d'absence COVID 19.

Le Président précise que ces recommandations ont été suivies depuis le début de l'état d'urgence mais qu'il y a lieu de régulariser la situation en actualisant la délibération n° 19-07-07 du 2 juillet 2019 concernant le régime indemnitaire et plus particulièrement le paragraphe concernant la modulation du régime indemnitaire du fait des absences faisant état de sa suspension pendant un congé de maladie. Ainsi, le régime indemnitaire pourra être maintenu avec effet rétroactif du 24 mars 2020 jusqu'à la fin de l'état d'urgence.

De même Patrice SUAREZ, propose de maintenir, dans les mêmes conditions, le régime indemnitaire des agents placés en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA), prévue en cas de risque de contagion ou pour assurer la garde de leurs enfants du fait de l'épidémie de COVID-19.

Philippe STARK demande pour quelles raisons ces mesures ont un effet rétroactif. Céline ADAM répond que ces recommandations ont été suivies au sein du SIDEL depuis le début de l'état d'urgence mais qu'elles ne sont pas conformes aux délibérations existantes.

Le Président ajoute que ces propositions font l'objet d'une délibération qui sera valable uniquement dans le cadre de la crise sanitaire.

Antoine COURNOT demande si le nombre de jours d'absence pour ces motifs peut être évalué depuis le début de l'épidémie. Nadine de GRENIER répond qu'à son sens, elle l'estimerait globalement à environ 300 jours pour l'ensemble du personnel. Elle précise qu'un état exact de ces absences sera établi lors de l'élaboration du RPQS qui sera présenté et soumis à l'approbation du Comité dans le courant de l'année.

Le Président salue le comportement exemplaire des agents du SIDEL qui a permis d'assurer une continuité de service et de travailler dans des conditions optimales compte tenu du contexte. Il soumet ensuite au vote le maintien du Régime Indemnitaire en cas d'arrêt de travail ou d'autorisation spéciale d'absence liés à l'épidémie.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve, à l'unanimité ces propositions.

Mise en place du Télétravail – projet de charte

Céline ADAM rappelle aux membres présents que dans le cadre de l'épidémie de coronavirus – COVID 19 – le SIDEL a répondu aux mesures annoncées par le gouvernement par la mise en place des modalités de télétravail, dès la prise d'effet du 1^{er} confinement.

Cette expérimentation permet aujourd'hui de constater une évolution positive des conditions de travail et les agents concernés par cette mesure sollicitent une pérennisation de cette organisation, hors contexte sanitaire, selon les modalités prévues par les décrets n° 2016-151 du 11 février 2016 et 2020-524 du 5 mai 2020.

Le Président ajoute que pour répondre favorablement à la demande des agents, un projet de charte a été établi dont le contenu servira de support à la saisine du Comité Technique du Centre de Gestion du Gers. Il précise que la mise en place de cette organisation ne pourra intervenir qu'après avis du CT qui devra être suivi par une approbation du Comité Syndical. Il convient aujourd'hui de délibérer sur le contenu de cette charte.

Patrice SUAREZ informe les membres présents que cette organisation n'aura aucun impact sur l'accueil du public et le service rendu aux usagers qui continueront d'être assurés normalement.

Florence CHEBASSIER demande s'il sera possible de mettre fin au télétravail ; elle souhaite également savoir dans quelles conditions des missions nécessitant un travail en présentiel pourront être exercées si elles sont programmées les jours durant lesquels les agents sont en télétravail. Le Président répond que le télétravail est mis en place à la demande des agents et qu'il peut être mis fin à l'exercice des fonctions en télétravail à tout moment à l'initiative de la collectivité ou de l'agent. Il ajoute que l'agent a l'obligation de se rendre sur son lieu de travail en présentiel pour nécessités de service y compris les jours où il est prévu qu'il exerce ses missions en télétravail.

Guillaume POLO demande quelles sont les conditions d'installation du poste de travail à domicile notamment en ce qui concerne le matériel. Céline ADAM répond qu'il n'est pas prévu de dépenses supplémentaires au budget 2021 étant entendu qu'elles ont été réalisées sur l'exercice 2020 lors de la mise en place inopinée du télétravail pendant le confinement. Ce contexte a nécessité l'acquisition de deux ordinateurs portables ainsi qu'une installation technique visant à assurer une connexion à distance par le biais d'un réseau privé et sécurisé. Ces modifications ont d'ailleurs également permis d'améliorer significativement la sécurité du réseau informatique du SIDEL.

Patrice SUAREZ ajoute que le coût occasionné par cette mise en place est tout à fait raisonnable. Il demande ensuite aux délégués de se prononcer sur le projet de charte qui leur a été remis.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de charte joint en annexe et autorise le Président à le soumettre, pour avis, au Comité Technique du Centre de Gestion du Gers.

Plan de formation 2021

Nadine de GRENIER présente le plan de formation 2021. Il fait état de toutes les formations professionnelles prévues au cours de l'année et notamment les formations obligatoires (FCO, CACES, etc.) dispensées par des organismes privés et générant un coût de l'ordre de 1 350.00 €. Cette dépense a été intégrée au BP 2021 précédemment exposé.

Outre les formations obligatoires, ce document exprime les besoins individuels issus de l'entretien annuel et intègre les formations prévues dans le cadre de la politique de prévention des risques mise en œuvre au sein des services depuis plusieurs années.

Nadine de GRENIER ajoute que ce plan de formation doit être soumis aux membres du Comité Technique du Centre de Gestion qui ont émis un avis favorable en séance du 1^{er} mars 2021.

Patrice SUAREZ propose au Comité Syndical d'adopter ce document.

Après en avoir délibéré, les membres présents approuvent, à l'unanimité, le plan de formation 2021 présenté et joint en annexe.

Question diverses

Suite à la réunion d'informations qui s'est tenue à Saint Clar, Carole BELLIER demande s'il serait possible de bénéficier d'une dotation de composteurs au sein des communes afin qu'elles se chargent de les distribuer à leurs administrés. Céline ADAM répond que le SIDEL a passé une convention avec TRIGONE et doit répondre à certaines obligations contractuelles concernant la formation au compostage et l'encaissement des produits issus de la vente des composteurs. Le SIDEL n'est donc pas en mesure de répondre favorablement à cette demande. Néanmoins, Anaïs ARMENGOL se chargera d'organiser des journées de distributions délocalisées de composteurs, au sein des communes adhérentes. Céline ADAM invite les communes intéressées à se rapprocher d'Anaïs ARMENGOL pour planifier ces journées de distributions.

Florence CHEBASSIER indique qu'il est très intéressant d'initier cette action sur la commune de Gimbrède car les Elus ont besoin d'utiliser tous les leviers pour sensibiliser les usagers à la

réduction des déchets. Elle ajoute que l'impact pour faire passer le message est plus important en initiant cette démarche par le biais du SIDEL.

Murielle FAURE demande quelle est la procédure à suivre pour effectuer le tri des déchets de cimetières (pots, végétaux, terre, racines...). Anaïs ARMENGOL répond que les pots en plastique sont transportés au centre de tri. Pour les autres déchets (organiques), chaque commune gère leur destination. Anaïs ARMENGOL précise qu'il existe des astuces techniques qui pourraient être partagées entre les communes. Elle informe les membres présents que des réunions seront programmées à ce sujet dès la sortie de la crise sanitaire.

Murielle FAURE demande si l'organisation de journées « broyage de déchets verts » est de nouveau prévue prochainement. Anaïs ARMENGOL répond que cette action est mise en suspens en raison du contexte sanitaire. A ce jour un recensement des communes intéressées est en cours et les membres du bureau se concerteront pour décider de la reprise de ces actions.

Michel L'HER rappelle que lors du dernier Comité Syndical il avait été proposé le lancement d'un appel d'offres pour une commande groupée concernant la mise en place d'une vidéosurveillance sur certains points de collecte sensibles. Il demande si le projet est en cours.

Le Président répond qu'il est en train de terminer le recensement des communes intéressées (15 sont inscrites à ce jour). Il précise que chaque commune doit déterminer les endroits sur lesquels elle envisage l'installation de cet outil. Patrice SUAREZ rappelle également que Dominique GONELLA se charge du lancement de l'appel d'offres et lui demande d'exposer sa démarche.

Dominique GONELLA répond qu'il travaille avec un élu de sa commune sur un prototype de caméra efficace et bon marché et qu'il tiendra informé l'ensemble des communes intéressées au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

Michel L'HER remercie le Président et Dominique GONELLA pour ces informations.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

Le Président, Patrice SUAREZ

